



PROGRAMME DE MOBILITE INDIVIDUELLE ENTRE L'ACADEMIE DE BESANCON (FRANCE) ET LE CANTON D'ARGOVIE (SUISSE)

Le programme de mobilité individuelle des élèves mis en place entre l'académie de Besançon et le canton d'Argovie (Suisse) permet à des élèves collégiens germanistes d'être accueillis durant deux semaines dans un établissement du canton d'Argovie et, dans le cas d'une réciprocité vivement souhaitée, à des élèves suisses étudiant le français de séjourner dans un établissement de l'académie de Besançon pour la même durée.

I. BENEFICIARES

Elèves français scolarisés en classe de 5^{ième}, 4^{ième} ou 3^{ième} lors de l'année scolaire 2018-2019 et élèves suisses scolarisés en secondaire 1 (classes 7 à 10 et élèves âgés de 13 à 16 ans). Cependant chaque partenaire peut définir plus précisément les tranches d'âge et les classes concernées

II. OBJECTIFS

- -Développer les compétences linguistiques dans la langue du partenaire
- -Approfondir les connaissances interculturelles en se familiarisant avec la culture et le mode de vie du partenaire.
- -Vivre une expérience enrichissante sur le plan du développement personnel (maturité, autonomie....)
- préparer les élèves à un futur parcours de mobilité internationale dans le cadre de leur poursuite d'étude dans l'enseignement secondaire et supérieur.

III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

- 3.1 Ce programme offre la possibilité à des élèves collégiens germanistes scolarisés dans l'académie de Besançon et à des élèves suisses du canton d'Argovie, de séjourner 2 semaines dans un établissement de la région partenaire.
- 3.2 L'échange aura lieu entre février et mai. Chaque famille détermine d'un commun accord les dates précises de l'échange.

- 3.3 Chaque élève sera scolarisé dans la classe qui correspondra le mieux à son niveau et suivra le même programme que son correspondant
- 3.4 L'échange est basé sur le principe de réciprocité. Chaque élève participant à ce programme s'engage à accueillir son camarade. Ainsi le système de réciprocité sur lequel repose ce programme suppose que chaque participant prenne en charge les frais de séjour de son correspondant excepté les frais de voyage.

IV. COÛTS DU PROGRAMME

Le système de réciprocité sur lequel repose le programme suppose que la famille de l'élève accueilli n'aura à supporter aucun frais que ce soit pour l'hébergement, la nourriture ni même les frais de scolarité. En revanche les deux familles devront s'acquitter des frais de transport entre les deux pays.

V. RESPONSABILITE JURIDIQUE

Chaque famille signe un formulaire d'autorisation (transfert de responsabilité) avant le début de l'échange qui confie entre autres l'autorisation parentale et les obligations correspondantes pour la durée de l'échange au(x) tuteur(s) légal (aux) de l'élève partenaire.

Par ailleurs, les familles s'engagent à ce que les élèves participant à ce programme disposent des assurances maladie, accident et responsabilité civile nécessaires à la sécurisation de leur séjour.

VI. CALENDRIER DES OPERATIONS

Publication de l'appel à candidature	octobre 2018	
Réception des demandes par les administrations concernées ¹	09	<mark>novembre</mark>
	<mark>2018</mark>	
Réunion conjointe entre les deux pays pour établir les appariements	Décembre 2018	
Annonce des élèves sélectionnés	Début	janvier
	2019	
Evaluation du programme (formulaire identique pour les 2 pays)	Juin 201	9
Réunion conjointe entre les deux pays pour préparer l'année scolaire	Juin 201	9
suivante		

VII. PROCEDURE D'INSCRIPTION

A partir de cette année, les élèves devront remplir <u>le formulaire d'inscription</u> (rédigé par nos partenaires suisses) <u>en ligne</u> à l'adresse suivante :

 $\underline{https://www.ag.ch/app/aem/forms/getForm?form=ed134d6fd13e16f6a0db31a48a7eac74\&mo\underline{de=prod}$

Une fois le <u>formulaire complété en ligne</u>, et que le code QR a été généré (en bas du formulaire), chaque candidat devra <u>l'imprimer en 3 exemplaires</u> et l'envoyer pour le 09 novembre à l'adresse ci-dessous

DAREIC de Besançon

A l'attention de Mme FAURE-NENING

 $^{^{\}rm 1}$ Voir formulaire d'inscription en ligne à imprimer en 3 exemplaires et à renvoyer à la DAREIC

10 rue de la convention 25000BESANCON

VIII. ATTESTATION DE PARTICIPATION

A l'issue de l'échange, les participants reçoivent une attestation de l'établissement scolaire partenaire qu'ils ont fréquenté. Les élèves argoviens auront en plus une attestation de la durée des deux séjours, après avoir rempli et retourné le formulaire d'évaluation.